



## A LA UNE – POINT SUR LA COP 23

Les Iles FIDJI ont présidé du 06 au 17 Novembre 2017 la 23ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Bonn (Allemagne). Les 3 objectifs principaux étaient : l'élaboration des règles d'application de l'accord de Paris ; revoir à la hausse l'ambition des engagements des Etats ; poursuivre les initiatives de l'Agenda de l'action. La secrétaire exécutive de l'ONU Changements Climatiques, Mme Patricia Espinosa a ainsi pu rappeler l'urgence qu'il y avait à respecter l'ambition principale de l'Accord de Paris de limiter à 1.5 degrés Celsius l'élévation de la température mondiale malgré le retrait des Etats-Unis dudit accord.



## EAU – LE LABEL NATIONAL « SITE RIVIERES SAUVAGES » DECERNE AU LEGUER ET AU GUIC

Le label national « site rivières sauvages » a été décerné le 20 octobre dernier au bassin versant du Léguer, un fleuve côtier remarquable qui coule dans les Côtes d'Armor (22) en Bretagne et à son principal affluent Le Guic.

Ce label européen certifié par Afnor Certification s'adresse à un territoire et est décerné à une ou plusieurs structures qui coordonnent un programme d'actions pluri-annuel pour améliorer la conservation et la protection de rivières considérées « comme ayant un fonctionnement proche de l'état naturel ». Cette labellisation, une première en Bretagne, est une récompense collective pour vingt années de travail visant à améliorer la qualité de l'eau et la restauration du milieu naturel dans cette portion du Léguer et du Guic.

L'arasement en 1996 du barrage hydroélectrique de Kernansquillec afin de permettre la libre circulation du saumon atlantique notamment, l'espèce emblématique de ce fleuve, a été un des éléments déclencheurs permettant à la rivière de retrouver sa « vraie nature ».

Au-delà de cette distinction, les actions se poursuivent à travers un nouveau projet de « territoire pour l'eau » signé avec la Région.



## ENVIRONNEMENT – PREMIÈRE USINE D'EMISSION NEGATIVE DE CO<sup>2</sup> AU MONDE

Il s'agit d'une révolution pour l'humanité et la protection de notre planète car cette usine géothermique que, plutôt que d'émettre du CO<sub>2</sub>, dépollue. Grâce à un collecteur d'air, l'air est capturé et on en extrait 80 à 90 % de dioxyde de carbone. Il est ensuite acheminé par des tuyaux, grâce à de l'eau pour le diluer et l'enfouir sous terre à, entre 500 et 2000 mètres de profondeur. Là, les molécules de CO<sub>2</sub> s'incrustent et sont emprisonnées dans le basalte, transformant la roche en minéraux carbonés. Un processus accéléré artificiellement en 2 ans seulement, qui met normalement des milliers d'années. Cette technologie permettrait de stocker au sol près de 40% de la production de CO<sub>2</sub> que l'humanité a engendré depuis plus d'un siècle. Seuls inconvénients : Le coût, car il faut beaucoup d'eau pour véhiculer le gaz dans le sol ; de la chaleur ; et que le sous-sol soit composé de basalte roche Volcanique qui capte très bien le dioxyde de carbone. Ce procédé serait envisageable en France, notamment dans ses régions volcaniques comme le massif central.



## NUCLEAIRE – DETECTION DU RUTHENIUM 106 EN FRANCE ET EN EUROPE



Un nuage radioactif a été détecté au-dessus de la France à la fin du mois de septembre autour de Nice, Ajaccio et Seyne-sur-Mer. L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a estimé que celui provenait probablement de la Russie et pourtant Moscou nie toute responsabilité.

Selon les informations fournies par Météo France « la zone de rejet la plus plausible se situe entre la Volga et l'Oural » et « c'est dans cette

zone géographique que la simulation d'un rejet de ruthénium permet de mieux reproduire les mesures obtenues en Europe ».

Le IRSN a conclu que « depuis le 13 octobre, le ruthénium 106 n'est plus détecté en France et « que les niveaux de concentration dans l'air (...) sont sans conséquence, tant pour la santé humaine que pour l'environnement ».

Yves Marignac, directeur de l'agence d'information et d'études sur le nucléaire et l'énergie Wise-Paris considère qu'il ne s'agit « pas d'un accident industriel » mais d'un « vrai problème sur une installation nucléaire (...), ces installations peuvent être militaires, ce qui pourrait expliquer l'absence de trace officielle du problème ».



## JURISPRUDENCE

TGI TOULOUSE, 14/11/2017

Le Lévothyrox n'en finit pas de faire parler de lui ! Ce médicament pris pour soigner les troubles de la thyroïde et dont la formulation a été modifiée en mars dernier est au cœur de l'actualité judiciaire.

Saisi en référé, le Tribunal de Grande Instance de Toulouse a en effet condamné, le 14 novembre dernier, le laboratoire pharmaceutique MERCK à délivrer et ce « sans délai » l'ancienne formule du Lévothyrox à vingt-cinq patients de Haute-Garonne qui souffraient de « graves troubles » après avoir pris la nouvelle formule de ce médicament. Cette décision a été assortie d'« une astreinte de 10.000 euros par jour et par infraction constatée ».

Il s'agit de la première décision de justice intervenant en France dans cette affaire. Le PDG de MERCK France, Thierry HULOT, a d'ores et déjà annoncé qu'il comptait faire appel de cette décision.

Rappelons que la nouvelle formule du Lévothyrox a déjà fait l'objet de 300 plaintes et qu'une enquête est actuellement en cours. Le Tribunal de Grasse a également été saisi, dans l'affaire du Lévothyrox, d'une plainte visant notamment les ministres de la Santé et de l'Économie pour non-assistance à personne en danger. Affaire à suivre donc.



## DECHETS - L'ENTREPRISE TOULOUSAINE QUI PROPOSE DES VETEMENTS A PARTIR DE DECHETS

Hopaal est une entreprise qui a été conçue en 2016 par deux jeunes étudiants toulousains. Celle-ci est assez originale puisqu'elle consiste en la fabrication de vêtements à partir de déchets. En général, pour concevoir des tee-shirts, il faut environ 2700 litres d'eau pour, notamment, faire pousser le coton et fabriquer le tissu. Mais il faut aussi beaucoup d'énergie ce qui tend à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Cette entreprise trouve son originalité dans le fait qu'elle tend à réduire ces ressources. En effet, dans la conception de ses vêtements, elle n'utilise que 40 litres d'eau, mais surtout elle recycle les vieux vêtements pour réutiliser les tissus. Ce recyclage de déchets permet non seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également la réduction de l'impact écologique compte tenu de la faible quantité d'eau utilisée dans la fabrication des vêtements. Cependant, malgré cette méthode de fabrication, on voit les prix de vente de ces vêtements assez élevés ...



## ENERGIE RENOUVELABLE - FLOATGEN. LA PREMIERE EOLIENNE FLOTTANTE EN FRANCE



Vendredi 13 octobre 2017, la première éolienne flottante en mer, « Floatgen », a été inaugurée à Saint-Nazaire par Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. L'éolienne sera bientôt installée à 20km au large de Croisic pour une période de deux ans.

D'un cout de 25 millions d'euros, dont 10 supportés par l'Europe, ce démonstrateur d'éolienne flottante, installé sur un immense flotteur en béton léger, est doté d'une puissance de 2 MW et pourra produire un équivalent de la consommation électrique annuelle

de 2000 foyers. Ce projet a pu réunir des partenaires en France (Ecole Centrale de Nantes, Ideol, Bouygues), mais aussi des partenaires allemands (Université de Stuttgart et Fraunhofer-IWES), britanniques (RSK Group) et espagnols (Zabala).

Le projet Floatgen vise l'accomplissement de trois objectifs : démontrer qu'un système éolien flottant européen est faisable d'un point de vue économique, technique et environnemental ; montrer la capacité commerciale de l'éolien flottant à produire de l'électricité renouvelable et évaluer le cout du mégawattheure (MW) à l'horizon de 2030.

A ce jour, on compte six unités flottantes dans le monde (quatre au Japon, une en Norvège et une au Portugal).



## TECHNOLOGIE – LE RISQUE D'ECRASEMENT DE MORCEAUX DE LA STATION SPATIALE TIANGONG-1 SUR L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS

Le 6 novembre, l'Agence spatiale européenne (ESA) a indiqué sur son site que des débris de la station spatiale chinoise Tiangong-1 pourraient frapper l'Europe, comme les États-Unis. En effet, mise en service en 2011, la Chine a perdu le contrôle de cette station depuis septembre 2016, ce qui pourrait provoquer une perte progressive d'altitude et une entrée dans notre atmosphère. Cette entrée dans l'atmosphère de cette station de



10,4 mètres de long pour 8 tonnes entrainerait l'embrassement d'une partie seulement. Cela aurait pour conséquence que l'autre partie de la station, ayant résistée à la combustion, arriverait jusqu'à la Terre. Selon l'ESA, cette partie frapperait n'importe quel point sur Terre situé entre le 43ème parallèle Nord et le 43ème parallèle Sud. L'Europe et les États-Unis se trouvent ainsi concernés. Ceci étant, l'ESA tient à préciser qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer le lieu et l'heure à laquelle les débris pourraient frapper la Terre.